L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 JUIN 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.

Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. H. MARMY.

N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 29 JUIN 1854.

LES MOHICANS DE PARIS.

Le grand ouvrage d'ALEXANDRE DUMAS paraîtra sans interruption dans l'*Abeille*. Un tirage supplémentaire permettra à ceux qui s'abonneront après la publication d'une partie du roman de recevoir ce qui aura paru précédemment des MOHICANS DE PARIS.

LE SCRUTIN.

Chemin de fer de Mobile.

C'est aujourd'hui que s'ouvre le scrutin pour la ratification de l'ordonnance relative au chemin de fer de Mobile.

Il a agit de savoir si nous autoriserons la ville à prendre 6/ cubaines d'actions dans la compagnie que nous venons de nommer.

Nous espérons que l'ordonnance sera ratifiée, mais comme il existe dans le premier et le quartier du district une forte opposition, la prudence nous commande aux amis du projet de se porter EN MASSE aux polls.

Nous avons à mainte reprises fait ressortir les avantages d'un railway entre la Nouvelle-Orléans et Mobile. Tout le monde en est frappé, personne ne les conteste, nos adversaires eux-mêmes sont obligés de convenir qu'aucune entreprise ne peut être plus utile à la ville. Si l'on s'y oppose dans les districts supérieurs, si l'on y organise une coalition contre le projet, c'est par suite de la rivalité qui existe entre cette partie de la Nelle Orléans et les districts inférieurs. On craint évidemment que le chemin de fer de Mobile ne balance les bénéfices dont le railway de Jackson doit être la source pour le premier district. Le fait est qu'une voie ferrée entre Mobile et la Nouvelle-Orléans aboutissant aux Champs Elysées créera un vaste mouvement commercial dans le deuxième et le troisième district.

Voilà pourquoi ceux mêmes des citoyens résidant au dessous de la rue du Canal qui ont vote contre la taxe en faveur des chemins de fer de Jackson et des Opelousas, doivent aujourd hui, s'ils comprennent leurs intérêts, soutenir l'ordonnance relative au chemin de Mobile. Malgre leur opposition, la majorité a sanctionné une émission de bons en faveur des deux premières entreprises. Les deux chemins seront construits et menés à bonne fin, grâce au secours qu'leur a été accordé.

Maintenant, en ratifiant le projet est sur le tapis. Il s'agit d'une voie dont l'établissement sera un bienfait pour la ville entière mais qui, est destiné, par l'emplacement qu elle viendra aboutir, à favoriser d'une manière toute spéciale les districts inférieurs, de même que le railway de Jackson est appelé à accroître le commerce déjà si florissant du premier district.

Cet avantage, commettrons nous la folie de tous le céder sous prétexte que *par principe* nous sommes opposés à l'intervention financière de la ville dans les entreprises particulières ? Avec des principes appliqués de cette façon on ne réussit pas à jouer le rôle de dupes et a se voir se nommer des habiles et des envieux.

Il n'y avait dans le deuxième et le troisième district un électeur assez borné pour ne pas comprendre que l'ordonnance relative au chemin de Mobile est une bonne affaire pour la cité entière et pour un grand nombre de ses parties. Les tribunaux, les journaux, les théâtres, les cafés, les hôtels, les marchands de vins, les avocats, juges et plaideurs y profitent journellement et leur vente les retraites deviennent de plus en plus productives à mesure que l'automne les rapproche au Palais de justice. C'est trop en quatre mois à quelques lieues à traverser et puis la ville reçoit tous les nouveaux arrivants.

La ratification n'est pas moins avantageuse pour les districts supérieurs. Ils ont besoin d'un railway qui les affranchisse la population de ce dangereux monopole. Aussi entendons-nous parler de toutes parts de chiens enragés, et, s'il faut en croire le bruit public, plusieurs déplorables accidents auraient déjà eu lieu. Les dogues, réclamés à corps et cris, ont été tenus pour suspects, enrôlés, etc., quelques-uns même ont été tués.

Mais ces mesures n'est-il pas du devoir des citoyens de s'affranchir à la population de ce danger ? Dans beaucoup de familles on sera à peine permettre aux enfants de s'aventurer au dehors. Lorsque un rage qu'il suffit d'une légère morsure pour inoculer au buveur cette terrible maladie contre laquelle la science est impuissante et qui se termine invariablement par une mort affreuse, on comprend les alarmes auxquelles la vue entière est en proie.

Nous savons qu'il est difficile d'empêcher les chiens d'errer dans les rues, mais les Conseils ne pourraient-ils pas ordonner qu'ils fussent muselés ? Avec une muselière un chien même enragé n'est pas dangereux. Une ordonnance portant que tous les chiens non muselés seraient pris et exterminés produirait un excellent effet car ceux qui ont des animaux de valeur auxquels ils tiennent auront soin de se conformer au decret municipal. L'alderman qui prendra l'initiative de cette proposition rendra un bon service aux personnellement à ses commettants mais à toute la population. Il ne faut pas qu'une fausse humanité vienne ici élever de pueriles objections. La vie d'un seul de nos semblables est mille fois plus précieuse que celle de tous les impertinents canichons qui occupent en maître le banquette pavé et menacent les passants.

Une nouvelle d'hommes de police chargés de prendre au lacet tous les chiens qui ne seraient pas muselés et de les condamner au bûcher de la ville où ils seraient *garrotés*—on garrote bien les chrétiens !—les tarderait pas à nous débarrasser de ces légions hurlantes qui ont pour ainsi dire l'ascendant sur la bonheur des familles et le bon de beaucoup d'honnêtes gens. Une mesure semblable est la seule !—saisi l'alternative que nous entendons, d'ailleurs étaient bien inspirées, devraient proposer, non pas précisément aux chiens, dont il nous qui sont autorisés, de par le droit de propriété, à avoir une opinion pour ou contre,

Dépêches Télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

New York, 26 juin.—Il y a eu de bonnes demandes pour le coton, aujourd'hui, mais les prix n'ont pas sensiblement changé. La farine est calme aux anciens prix. Le maïs a légèrement décliné—ventes de 30,000 boisseaux de 78 à 82 cts. le mélangé, et 87 le blanc et jaune. Le porc on se vend que faiblement : le mess se vend de 16 à 16 1/2 $.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 26 juin.—Il y a eu une hausse dans l'Ohio—4 pieds 11 pouces au chenal.

Cincinnati, 26 juin.—La rivière a haussé de 9 pouces depuis 24 heures.

Louisville, 26.—C'est à peine s'il y a 4 pieds d'eau au canal—Le steamboat Shotwell est arrivé hier de la Nouvelle-Orléans.

Les journaux de Natchitoches nous apprennent qu'il régnait, aux dernières dates, d'assez vives alarmes dans le voisinage de Campté et de Grapp's Bluff, sur la rivière Rouge, au sujet d'une insurrection d'esclaves qui, disait-on, avait été préparée et devait éclater tôt ou tard.

Les habitants ont pris toutes les mesures de précaution que commandaient les circonstances. Des comités de vigilance ont été nommés et des patrouilles parcourent les campagnes. Des blancs sont à la tête du mouvement mais ils ne se sont pas encore trahis. Seize esclaves au service de l'ingénieur de l'Etat qui les emploie aux travaux de la rivière Rouge on été arrêtés et conduits à Natchitoches. Ils devaient être interrogés incessamment.

BATEAU DU LAC.—On verra par un avis inséré plus loin qu'un nouveau bateau, l'*Alton*, doit faire, à partir de samedi, un service quotidien entre Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, et Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Covington, &c. Ce steamer est commandé par le capitaine W. A. GRICE, dont la longue expérience doit inspirer aux voyageurs la plus grande confiance. L'*Alton* quitte son mouillage dans le port de la Nouvelle-Orléans cette après-midi à 6 heures pour se rendre dans le lac par la voie des îles. Son premier voyage aura lieu, comme nous l'avons dit, après demain samedi. Il partira également dimanche matin après l'arrivée du train de huit heures, et sera de retour le soir. Il continuera tous les dimanches à partir le matin pour revenir le soir.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

RESPECT A LA LOI !—Timothy Donahue et sa femme ont obtenu d'abord cinq dollars pour avoir osé s'opposer à ce que l'officier de police Steele arrêtât un coupable.

CACHETTE.—Un tapis, sur lequel pesait une accusation de vol, a été acquitté hier.

Un tapis, qui avait été volé, on était en prison pour avoir grièvement blessé Charles France, a été admis sous caution. Le mécanicien déclare que France est bon de garçon.

L'ARGENT.—Sarah Hubbard, 1. c. l., devra se présenter devant le juge Robertson, sous prévention d'avoir assommé Louise Bush, dans la rue Gravier, entre St-Pierre et St-Paul.

John tumulte comparaîtra devant le même tribunal. Il est accusé d'avoir, dans le magasin de MM. Rice et Gallagher, cru et volé avec trois paquets de dix sous le bras.

CACHETTE.—A pour lequel pesait une accusation de vol, a été acquitté hier.

Catherine Carroll, qui, on était en prison pour avoir grièvement blessé Charles France, a été admis sous caution. Le médecin déclare que France est hors de danger.

L'ARGENT.—Les amendes imposées hier par le recorder Summers s'élevent à $60.

COUP DE SOLEIL.—Un homme est entré hier dans un café situé au coin des rues Common et Tchoupitoulas et a demandé un verre d'eau à la glace. A peine l'a-t-il avalé qu'il est tombé roide sur le plancher. Le docteur Summers a déclaré à la police que la mort avait été causée par un coup de soleil.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 26 juin.—Il y a eu une hausse dans l'Ohio—4 pieds 11 pouces au chenal.

Cincinnati, 26 juin.—La rivière a haussé de 9 pouces depuis 24 heures.

Louisville, 26.—C'est à peine s'il y a 4 pieds d'eau au canal—Le steamboat Shotwell est arrivé hier de la Nouvelle-Orléans.

Les journaux de Natchitoches nous apprennent qu'il régnait, aux dernières dates, d'assez vives alarmes dans le voisinage de Campté et de Grapp's Bluff, sur la rivière Rouge, au sujet d'une insurrection d'esclaves qui, disait-on, avait été préparée et devait éclater tôt ou tard.

Les habitants ont pris toutes les mesures de précaution que commandaient les circonstances. Des comités de vigilance ont été nommés et des patrouilles parcourent les campagnes. Des blancs sont à la tête du mouvement mais ils ne se sont pas encore trahis. Seize esclaves au service de l'ingénieur de l'Etat qui les emploie aux travaux de la rivière Rouge on été arrêtés et conduits à Natchitoches. Ils devaient être interrogés incessamment.

Cinq ou six cents *de ces* voitures appartiennent de fondation à ce excellent jeune homme nommé Lalauze, qui, pour ce qu'on me dise tard, ira mourir d'une maladie de la poitrine à Pise, et, quoiqu'il fasse tout au monde pour que l'on sache que ces immenses manœuvres, que ces nombreux cor, que ces bonnes à elles ni sont bien à lui, les spectateurs s'obstinent à ignorer son nom, et à en faire honneur à lord Seymour.

Les cabriolets et les coupés sont : à la Courville, Desnoyers, le salon de Flore, la Courville, à la barrière de Maine, Tonnelier.

Les bals fréquentés sont : la Chaumière, tenue par Lahire;—deux rasoirs en train de disparaître aujourd'hui et dansent sur le volcan qui doit les engloutir : les étudiaes, les grisettes, la lorette et les filles, qui les ont remplacés, sont encore inconnus : Gavarni ordonne pour eux son charmant costume de débardeur;—le Prado, qui flamboie en face de Polydore-le-Justicier, le Colysée, qui brûle derrière le Château d'Eau; la Porte Saint-Martin et Franconi, qui ont seuls, avec l'Opéra, le privilège des bals masqués.

Nous ne parlons, bien entendu, ici de l'Opéra que pour mémoire; il s'Opéra, on ne danse pas, on se promène, les femmes en domine, les hommes en bâtit noir.

Dans les autres bals, c'est-à-dire chez Desnoyers, au salon de Flore, au Sauvage, chez Tonnelier, à la Chaumière, au Prado, au Colysée, à la Porte Saint-Martin, chez Franconi, on se danse pas non plus :—on *chahute*.

La chahut était une danse ignoble, laquelle était, au cancan, ce que le bas-fond est à la tabac de regard noir, ce que le Havane.

Au-dessous de tous les lieux que nous venons de nommer, et qui descendent du théâtre à la guinguette, et de la guinguette au cabaret, sont les bouges immondes qu'on appelle les tapis-francs.

Il y en a sept à Paris :

Au *Chat-Noir*, rue de la Vieille Draperie, dans la Cité.

Au *Lapin-Blanc*, en face du Gymnase;

Aux *Sept-Billards*, rue du Boudy;

Hôtel d'Angleterre, rue Saint-Honoré, en face de la Civette;

Chez *Piard Noyaut*, rue aux Fers;

Chez *Bercatte*, même rue.

Enfin, chez *Borcher*, au coin de la rue Aubry-le-Boucher et au coin de la rue Saint-Denis.

Deux de ces tapis francs ont des spécialités.

Le Chat Noir réunit particulièrement les voleurs à la *tire*, les *fourtiniers*—le Lapin-Blanc, les *charretiers*, les *scionneurs* et les *tondeurs*.

On l'qu'on se rassure, nous n'allons pas nous engager dans un dialogue d'argot et faire au livre que l'on ne puisse comprendre qu'à l'aide du dictionnaire infâme de Bicêtre et de la Conciergerie.

Nous nous hâtons, au contraire, de nous débarrasser, pour n'y plus revenir, de tous ces termes immondes, qui nous répugneraient autant qu'à nos lecteurs.

Disons donc rapidement ce que sont les voleurs à la carouble et à la fourline, les charretiers et les scionneurs et les tondeurs.

Les voleurs à la carouble sont les voleurs avec fausses clefs.

Les voleurs à la fourline sont les tireurs de bourses, de montres, de mouchoirs.

Les charretiers sont ceux qui entrent chez les changeurs sous prétexte de choisir des pièces à l'effigie de tel ou tel souverain, de telle année, et qui, tout en choisissant les pièces demandées, en fourrent pour 50 fr. dans chaque manche.

Les scionneurs sont ceux qui entourent d'un mouchoir ou d'une corde le cou de la personne qu'ils veulent voler, et la chargent sur leurs épaules, tandis que leurs complices la *dévalisent* et la fouillent.

Enfin, les vacharmers sont ceux qui volent la nuit, par les fenêtres, à l'aide d'une échelle de corde.

Les cinq autres tapis francs sont tout simplement des receptacles de voleurs de toutes les catégories.

Pour veiller sur toute cette population de forcats libérés, de filous de filles, de voleurs de toute sorte, de bandits de toute espèce, il n'y a que six inspecteurs et un officier de paix par arrondissement,—les fergents de ville ne sont point encore créés, et ne le seront qu'en 1628, par M. de Belleyme.

Les inspecteurs font leur service en bourgeois.

Tout individu arrêté par eux est conduit, d'abord, à la salle Saint Martin, c'est-à-dire au Dépôt, là, moyennant un louis, on a la permission tout, et dix sous pour les autres nuits, on a droit à une chambre séparée

De là, les bandits sont envoyés à la Force ou à Bicêtre : les filles, aux Madelonnettes, rue des Fontaines, près du Temple; les voleuses, a Saint-Lazare, rue du boulevard Saint-Denis.

On a accusé sur la place de Grève.

Monsieur de Paris (c'est le titre du bourreau), demeure rue des Marais, No 43.

La première question que le lecteur se fait à lui-même, et qu'il nous ferait si nous n'étions pas au-devant d'elle, c'est celle-ci : Puisque la police est si prodigieuse aux voleurs, pourquoi la police est-elle aussi peu ?

La police ne peut arrêter qu'en flagrant délit, la cui, sur ce point, est positive, et les voleurs le toutes choses le savent bien.

Si la police pouvait arrêter les voleurs autrement que la main dans le sac, comme elle les connaît à peu près tous, un coup d'épervier jeté sur tous les bouges de Paris, et il n'y aurait pas de voleurs,—ou si peu, du moins, que ce ne serait pas la peine de s'en plaindre.

Aujourd'hui, hélas ! les tapis francs de cette plus ou tous ont disparu dans les démolitions que nécessitent les embellissements de Paris, les autres sont fortement menacés.

Bordier seul a survécu, mais le tapis franc de 1827 est devenu une élegante boutique de pierreries ou l'on vend des fruits secs, des confitures et quelques autres objets de luxe. Rien du boudoir immonde où nous allons être forcé de conduire nos lecteurs.

CHAPITRE II.

Les Gentilshommes de la halle.

Nous avons déjà prevenu nos lecteurs que la première page de notre histoire était la date du 29 juin de l'an de grâce 1827.

Seulement, ce jour de suprême fête touchait à sa dernière heure, minuit allait sonner.

Trois jeunes gens se tenaient par la taille, bras dessous, bras dessous, descendaient la rue Saint-Denis, deux chantonnaient les motifs principaux des quadrilles qu'ils venaient d'entendre, le troisième, le plus jeune, passait les premières heures de sa vie, le troisième se contentait de mordre, en jouant, la pomme d'or d'une petite canne.

Les deux fredonneurs portaient la livrée du jour et le uniforme de l'époque : ils étaient costumés en forts de la halle.

Le troisième, celui qui ne chantait pas, qui se tenait au milieu des deux autres, qui semblait tirer des trois, ou moins le plus sérieux, qui paraissait ses sens de toute la force, et qui avait l'air d'être le chef de la bande, était habillé en canne—était enveloppé d'un de ces grands manteaux de drap soutaire à collet de velours, comme en portaient, en ce temps, soit ceux qui voulaient passer les premières heures de la nuit, soit ceux qui étaient forcés de rentrer